

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 10/12/2024

DECISION N° 20241210_B_149

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY,

Étaient excusées représentées : Nathalie JOLIVET : Pouvoir
à Claude VIAL, Martine GINET : Pouvoir à Emmanuel
SALGADO

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Bâtiments – Voiries - SIG :

Objet : Propreté urbaine balayage des rues : Attribution du marché à l'entreprise RSB

Le Bureau,

N° 20241210_B_149

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

Décide de retenir pour le marché relatif à la « Propreté urbaine - Balayage
des rues du territoire communautaire », la SASU RBS domiciliée 90 route
des chardonnerets, lieu-dit DOUPIS à Saint Jean d' Aubrigoux(43500) pour
un coût horaire forfaitaire de 108,00 € HT pour 168 heures par an avec une
durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2025 avec possibilité de
reconduction 1 fois pour un an.

- Et autorise le Président à signer ledit marché.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 10 décembre 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20241210-20241210_B_149-AU
Reçu le 23/12/2024